



Avec le SE-Unsa, vous n'êtes jamais seul-e !

[Adhérez au SE-Unsa](#)

Le SE-UNSA 22 vous informe

Audience

avec l'A-DASEN
(20/03/2026)

Le SE-UNSA 22 (représenté par Robin Maillot et Marie Le Douce) a été reçu par Mmes Lecoer (IEN Adjointe au Dasen), Le Bot (responsable de la DIV1D22 par intérim) et Ménard (Cheffe de la DIVEL22). Cette heure d'échange est toujours un exercice important mais difficile car nous avons énormément de choses à dire, de messages à porter, de renseignements à demander, a fortiori dans cette période de l'année préalable à des opérations de carte scolaire et de mouvement, décalées pour cause d'élections municipales. On nous apporte des réponses ou des éléments de réponse, ou pas, mais toute occasion d'alerter sur le quotidien de nos collègues est à prendre. Le cadre et le timing sont contraignants, nous avons demandé un nouveau rendez-vous afin de traiter tout ce que l'on n'a pas eu le temps de présenter.

Et si on parlait de l'état actuel de nos collègues ?

SE-UNSA 22 : En tant que représentants du personnel du SE-UNSA et de l'UNSA Éducation, nous allons vous rappeler la réalité de nos classes, mais aussi celle de l'état de nos collègues qui ne vont pas bien. Nous sommes là pour les soutenir, et nous savons qu'ils vont de plus en plus mal. Nous continuerons inlassablement de vous alerter. Si seulement il y avait des médecins du personnel, cela se saurait que nos collègues vont mal ! Finalement ça permet de bien mettre la poussière sous le tapis, c'est tout bénéfique pour un employeur qui n'en a que faire des conditions de travail de ses personnels. Et nous parlons bien de tous les personnels de l'Éducation !

Pour en revenir à ceux qui sont dans nos écoles, nous savons que vous en avez conscience puisque vous lisez les fiches SST, dont certaines sont assez effrayantes sur ce qu'il se passe dans la réalité de nos classes, dans nos écoles publiques.

Peu importe ces indicateurs pourtant bien réels, peu importe les conditions de travail devenues plus que difficiles, peu importe la santé des personnels et des élèves, leur état psychologique, le seul indicateur utilisé par nos gouvernants est celui de la démographie et c'est donc dans ce contexte là que notre département s'apprête à subir de nombreuses fermetures.

Pour nous, à l'UNSA Éducation, ce qu'il se passe depuis plusieurs années, dans un nombre croissant de nos classes, est un véritable scandale, tant la souffrance chez certains élèves, leurs camarades et les personnels est manifeste et les besoins énormes, et je ne parle pas que de l'école. Finalement, nos gouvernants qui n'en ont que faire, profitent de la conscience professionnelle de nos collègues et surtout du fait, sacré cercle vicieux, que si le grand public savait ce qu'il se passe dans nos écoles publiques, cela dénigrerait notre service public que l'on continue par ailleurs à détruire. L'autre scandale est que malgré ces problématiques connues, on va fermer un nombre

important de classes, comme si de rien n'était, comme si tout allait bien dans le monde déconnecté de nos dirigeants et de ceux qui relaient tranquillement cette politique qui oublie ses enfants, ses personnels dans les écoles publiques... Une fois encore, nous rappellerons la grande absente de ces dernières années : la dimension humaine...

Ah, j'oubliais, l'inclusion est une priorité, les AESH, des personnels fondamentaux mais on ne leur donne pas de statut, on les laisse vivre, ou survivre, avec des salaires indécents, tout ceci pour subir parfois de la violence quotidienne.

Problème d'enfance en danger bien réel notamment dans notre département ?

Non, on ne fait pas de loi...

La santé mentale est une priorité, oui, mais à part les mots on fait quoi ?

Il y a pas mal des scandales finalement.

Dans le descriptif connecté à la réalité de nos classes actuellement, il y a aussi une alerte que nous tenions à vous faire : nos collègues sont de plus en plus soumis à des mises en cause, agressions de parents.

Dialogue social dans les Côtes d'Armor et carte scolaire

SE-UNSA 22 : Merci pour ces moments d'échange, dimension positive du dialogue social dans le 22, de la même façon que lorsque nous vous alertons sur des situations difficiles. Nous avons commencé de manière positive, place maintenant à la face obscure, négative, du dialogue social dans notre département, notamment en instances et plus précisément pour la carte scolaire.

- Multi instance du 2 avril : CSA FS le matin, CSA SD de repli l'après-midi, CDEN le soir ! Les contraintes de calendrier n'expliquent pas tout. Comment effectuer son travail de représentants du personnel correctement ? C'est clairement un mépris des représentants du personnel et donc un mépris de tous les personnels.

- Carte scolaire : Le contexte politique ne va pas permettre à toutes les écoles de se défendre, les municipalités étaient dans autre chose, sans parler des maires qui auront changé en cours de route. Lors d'audiences que nous avons accompagnées, vous avez parlé de 80 écoles alertées, c'est énorme et cela a généré beaucoup d'inquiétude, de mécontentement, beaucoup d'écoles étant dans l'inconnue. Sans faire la carte scolaire en avance, nous tenons à indiquer que pour l'UNSA Éducation rien que pour les enfants qui ont des troubles du comportement, il ne devrait pas y avoir de fermeture. Il est vrai qu'au vu des remontées de classes ou d'élèves ingérables, on a du mal à comprendre comment regrouper ce type d'élèves dans des classes à multi niveaux va améliorer les situations critiques dont vous avez pourtant connaissance.

Le 2nd tour a lieu dimanche ? Quand les écoles ou municipalités vont-elles être alertées des mesures envisagées ?

Nous parlons de dialogue social, nous nous remémorons celui qui a eu lieu l'an dernier pour la carte scolaire où nous n'avions eu aucun document préalable présentant les

mesures en GT, et avons tout découvert lors du CSA SD en instance. Nous espérons qu'il n'en sera pas de même cette année. Là encore, il est question de respect des représentants du personnel, mais aussi des collègues, des équipes que nous représentons. Le GT est donc un simple affichage disant qu'il se tient ? Toutes les organisations syndicales siégeant dans les Côtes d'Armor ont écrit au directeur académique, nous attendons sa réponse.

Dans les autres départements de l'académie les représentants du personnel ont les mesures envisagées avant les instances.

A DASEN : Le directeur académique ne communiquera pas le préprojet de carte scolaire avant le Groupe de Travail (GT). Des documents chiffrés seront envoyés dès lundi. La décision finale se basera sur les remontées des syndicats, audiences, inspecteurs et mairies. Le calendrier décalé en raison des élections et les changements de maires compliquent la défense des écoles, dont certaines ont demandé des audiences ; certaines n'ayant pas encore eu lieu.

Vous allez dans les écoles, vous avez les informations... Vos propositions et vos remarques seront prises en compte et ce pré-projet ne sera décidé qu'à partir de vos remontées, plus les remontées des audiences, plus évidemment après les remontées des inspecteurs, des mairies et à partir de là, le DASEN tranchera. Cette après-midi, nous avons une visio avec les inspecteurs. Le DASEN va commencer à leur donner ses grandes orientations, de façon, par exemple, si vraiment une école ou un RPI n'est pas dans les mesures envisagées, que l'on puisse les rassurer au plus vite lundi matin.

SE-UNSA 22 : Il nous a donc été réexpliqué la méthode imposée par M. Fabre lors de son arrivée dans le département, avec sa conception assez singulière (pour le moins minimaliste avec les organisations syndicales) du dialogue social restreint, et nous avons clairement indiqué que nous n'étions absolument pas en accord. Pourquoi ? Ce qu'il va se passer, c'est que concrètement on va venir au GT pour vous parler de situations alors que l'on n'aura eu aucun élément préalable. Dans les autres départements en France, et même dans notre Académie, quand on travaille sur la carte scolaire, il y a un projet au départ qui nous permet de contacter les écoles, de savoir où ils en sont au niveau des effectifs. Sur la méthode vous nous dites qu'on fait un GT, mais à la limite on préférerait ne pas en avoir et avoir de vrais documents préalables de travail. Là en l'occurrence, on découvrira les mesures envisagées en instance, ce ne sont absolument pas des conditions pour défendre les situations. On sait bien que le but recherché, c'est qu'il y ait le moins de manifestations possibles, le moins de mécontentement possible, mais il y en aura quand même. La méthode est surtout utilisée pour qu'il y ait le moins de vagues possibles et de réactions de défense de l'école publique.

Il nous a aussi été dit que lorsqu'il y avait un préprojet diffusé, il était dans la presse avant l'instance... Même si c'était le cas, cela laisserait peu de temps aux écoles pour s'organiser jusqu'à jeudi. Donc cela confirme parfaitement que le seul principal objectif de cette « méthode » est qu'il y ait le moins de mobilisation possible.

Pour info, les seuls documents préparatoires que nous avons eus sont le listing de toutes les écoles avec leurs effectifs (données de fin novembre 2025). Nous n'avons rien eu d'autre en GT, le 24 mars, et avons donc tous refusé de siéger. Notre demande a été entendue, à savoir d'informer les écoles qui n'étaient plus dans la liste, ce qui permet aux collègues concernés de souffler, et aussi de limiter la mobilisation...

Carte scolaire et... Mouvement 2026

SE-UNSA 22 : Il y a peu de temps pour les services, peu de temps pour les collègues pour se retourner. Cela génère beaucoup de stress, dans un contexte anxiogène. Comment vont être attribués les 800 points ? Qui va les attribuer ?

DIV1D 22 :

- 800 points : Les demandes sont réceptionnées jusqu'au 31 mars. Une bonification peut être demandée pour soi-même, son conjoint ou un enfant. Un dossier médical confidentiel et détaillé, démontrant l'impact de la situation sur le quotidien, doit être envoyé au médecin. L'administration vérifie ensuite la cohérence entre l'avis médical et les vœux formulés.
- 100 points : pour tout personnel ayant une RQTH (il faut que l'administration en ait connaissance).

SE-UNSA 22 : Nous avons rappelé la dimension humaine de ces mesures de carte scolaire qui verront des équipes qui travaillaient ensemble parfois depuis longtemps se séparer (ou qui généreront des conflits entre collègues pour déterminer celle ou celui qui partira). Nous avons aussi dit que dans certains secteurs il allait être difficile de retrouver un poste. Sans parler du probable blocage du mouvement car les collègues ne bougent plus : ils ne veulent pas être les derniers arrivés dans une école, voulant éviter le siège éjectable lors d'une fermeture ultérieure.

Crainte confirmée par nos interlocutrices...

SE-UNSA 22 : Quels seront les critères de départage en cas de fermeture de poste ?

DIV1D 22 : L'ancienneté sur le poste est le critère principal. Si un enseignant a bénéficié d'une mesure de carte scolaire, il conserve l'ancienneté de son poste précédent. En cas d'égalité, le barème d'obtention du poste est utilisé, le plus petit barème étant celui qui part.

Demande de travail à temps partiel

SE-UNSA 22 : Qu'en sera-t-il cette année du temps partiel, notamment sur autorisation ? Nous espérons qu'il sera facilité, nous rappelons que c'est dans l'intérêt de tout le monde, services comme personnels. Certains collègues, qui ont eu des refus l'an dernier, n'ont pas tenu. On a l'impression que les collègues demandent la lune ou

un privilège, alors que leur choix, ils le payent, ils font des sacrifices financiers pour pouvoir tenir. Cela va-t-il être encore un combat où on va leur demander x documents, d'étaler leur vie personnelle, une maladie ? Quelle prise en compte de leur santé, par quel médecin ?

A DASEN : Comme l'an dernier, toutes les demandes sur autorisation seront d'emblée refusées, il y aura ensuite une étude au cas par cas des situations. On a essayé de regrouper ces entretiens dans la journée du mercredi.

SE-UNSA 22 : Nous ne sommes pas d'accord, nous pensons que c'est dans l'intérêt de tout le monde, service comme personnels, d'accepter ces demandes qui permettent le plus souvent aux collègues de tenir. D'ailleurs pour certains collègues qui ont eu des refus, et qui n'ont pas fait de recours, ou pas obtenu gain de cause, les faits nous ont donné raison, ils n'ont pas tenu, ils ont été arrêtés. Et même si cela fait 10 ans qu'ils font la demande de travailler à temps partiel, les collègues le paient eux-mêmes, ce n'est pas un cadeau. Ce qui est valable dans d'autres corps de la Fonction publique ne l'est pas dans l'Éducation, a fortiori si l'on travaille dans le 1er degré ! En fait, on gère la pénurie en permanence et c'est un cercle vicieux d'autant plus que, comme nous vous l'avons dit, nos collègues vont de plus en plus mal. Donc nous ne sommes pas d'accord sur cette méthode, qui en plus, présente comme première réponse un refus.

Congés de formation

DIV1D : En cas de refus, il faut envoyer un recours, la CAPD qui a été ajournée sera alors fixée.

Avis lors des rendez-vous de carrière, obtention de CAFIPEMF, CAPPEI : pourquoi une telle sévérité dans les Côtes d'Armor ?

SE-UNSA 22 : Nous nous interrogeons sur l'harmonisation entre les départements. Lors d'un récent Groupe de Travail académique, sur les rendez-vous de carrière et les promotions, nous avons vu que pour les avis prononcés, il y avait un écart : le 22 et le 29 sont bien moins lotis que le 56 et le 35. De la même façon, il vaut mieux passer son CAFIPEMF et son CAPPEI ailleurs que dans notre département qui se singularise par un plus faible taux de réussite. Nous vous transmettrons les documents académiques attestant de cette différence ainsi que nos demandes (Combien de boosts reçus ? Sur combien de possibles ? Quelles appréciations retenues ?).

Accidents du travail / Maladies professionnelles

SE-UNSA 22 : Nous tenions à vous informer que les refus de reconnaissance d'accidents du travail par le rectorat ont des effets "désastreux" sur le moral du personnel pour qui c'est en quelque sorte la double peine (un choc initial, puis le second, celui du non-

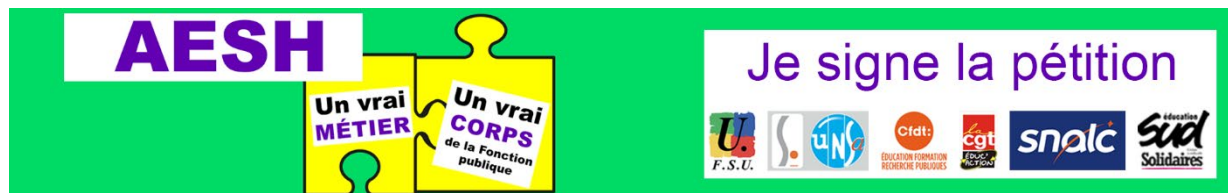
soutien de sa hiérarchie). Le rectorat s'appuie dans certaines situations sur des avis de médecins experts qui iront dans son sens, notamment pour la non-reconnaissance de maladies professionnelles. Concrètement, mais ça c'est juste pour information, suivant l'expert, vous savez qu'il refusera. Et donc le rectorat s'appuie plus volontiers sur ces experts.

AESH

SE-UNSA 22 : Nous avons organisé un stage à destination de ces personnels et ils ont apprécié cette formation et ce temps d'échange. Nous tenions à rappeler qu'il faut limiter les pressions plus ou moins directes que subissent ces personnels. Où en sommes-nous au niveau des moyens disponibles dans notre département ?

Il nous a été répondu qu'il restait encore quelques moyens, mais peu...

A propos de pression sur les AESH, après cette audience, nous avons découvert un projet académique qui ne risque pas de diminuer la pression chez certains AESH... Nous vous en reparlerons après le CSA SD du 26 mars. D'un côté on leur refuse un statut et une reconnaissance, de l'autre on envisage de leur confier des missions qui nous interrogent... Nous vous invitons à signer cette pétition qui a déjà été signée par plus de 100 000 personnes !



Situations aigües d'écoles

Nous avons alerté Mme Lecoœur de situations très difficiles, comme nous le faisons régulièrement, et il nous a été dit que pour certaines d'entre elles elle interviendrait ou se déplacerait pour soutenir les personnels. Ce qui a été confirmé depuis. Autant nous regrettons et dénonçons l'absence de dialogue social pour les opérations de carte scolaire, autant il y a une écoute et une attention sur certaines situations pour lesquelles nous alertons lorsqu'il y a urgence...

Robin Maillot et Marie Le Douce, vos représentants du SE-UNSA 22